



Dossier de Presse

**La Communauté de communes
du pays de Rouffach**

ouvre le premier

POINT VISIO-PUBLIC

du Grand Est





SOMMAIRE

I - COMMUNIQUÉ DE PRESSE	page 3
La Communauté de communes du pays de Rouffach ouvre le premier Point visio-public du Grand Est	
II - LE PVP, COMMENT ÇA MARCHE ?	page 6
III – LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH	page 8
IV – LA MISSION LOCALE	page 10
V - LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE COLMAR	page 12
VI - L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI	page 13
VII - A PROPOS DE FRANCE TÉLÉCOM	page 14



I - COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouffach, le mercredi 23 janvier 2008 – 11h

La Communauté de Communes du Pays de Rouffach ouvre le premier Point visio-public du Grand Est

Aujourd'hui dans la salle d'animation du pôle culturel de Rouffach, en présence des représentants de l'État, des responsables régionaux et départementaux, de l'ANPE et de la CPAM, de la mission locale, Jean-Pierre Toucas, président de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, et Jean-François Thomas, directeur régional de France Télécom Alsace, inaugurent le Point visio-public (PVP) installé dans la maison des services depuis le 24 décembre dernier.

Pour Jean-Pierre Toucas, " Avec la mise en place du PVP, la Communauté de Communes du Pays de Rouffach franchit un pas supplémentaire dans le développement de son territoire, en maintenant et en rapprochant les services des citoyens. La solution innovante du guichet à distance, fort judicieusement conçue, constitue ainsi un véritable "lien des solidarités" en levant la barrière de l'éloignement. En réduisant les déplacements, il contribue aussi aux attentes des citoyens en matière de développement durable."

Pour Jean-François Thomas, " aujourd'hui, le nouvel enjeu technologique est celui des usages innovants au bénéfice de tous : des territoires et des citoyens. L'aménagement numérique du territoire et le succès du plan "Haut Débit pour tous" conduits par France Télécom depuis 3 ans permettent aujourd'hui de créer de nouvelles opportunités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) tel que le Point visio-public. Ce service permet ainsi de rapprocher les services publics ou privés des citoyens et contribue avec d'autres services au plan de modernisation de l'Etat."

La Maison des services de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach accueille différents services et associations pour tous les habitants du canton de Rouffach. Le Point visio-public permet un accès en visiophonie à l'ANPE, la CPAM et la Mission locale. L'utilisateur peut ainsi, à distance et toute sécurité, effectuer des démarches administratives, consulter des informations directement à l'écran, transmettre et recevoir des documents, les signer le cas échéant, et dialoguer avec un agent appartenant à l'administration concernée. Via cet échange direct, en temps réel, fondé sur la relation humaine, les démarches administratives sont ainsi simplifiées et les déplacements inutiles et fastidieux évités.

Innovation technique des laboratoires de recherche et développement de France Télécom, le Point visio-public est une solution de visiophonie enrichie destinée à rapprocher, par exemple, les services publics des administrés. C'est un outil de mise en relation, grâce à une borne de type "guichet virtuel" (dotée d'un écran tactile, d'un scanner, d'une caméra et d'une imprimante), entre l'utilisateur et les interlocuteurs (ANPE, CPAM, Mission locale) qui disposent d'une "borne expert" installée dans des lieux publics, et ce grâce au réseau Haut



Débit. Le conseiller du service public pilote depuis son poste l'ensemble des démarches et des fonctions de mise en relation.

Le PVP offre à distance la convivialité d'un contact direct avec les administrations ; grâce à la qualité de l'image, où les agents sont visibles en taille réelle et échangent « les yeux dans les yeux », une technologie brevetée. Faciliter l'accessibilité des centres administratifs aux citoyens, c'est donner du sens au service public de proximité.

Le Point visio-public est un des services innovants du plan 3X10 de France Télécom

destinés aux collectivités territoriales dans 3 univers de services :

- la gestion interne,
- le développement économique,
- et le développement des services aux citoyens.

En réponse aux besoins et attentes des collectivités locales et structures intercommunales, France Télécom mène une véritable réflexion sur le développement des usages innovants grâce aux TIC, au service des politiques publiques locales en matière de santé, de maintien à domicile, d'enseignement, de système d'information et d'alerte des citoyens, d'e-administration, de sécurité...

Il s'agit d'accompagner la transformation des modes de gestion des collectivités, d'apporter des services qui facilitent la vie des citoyens, de renforcer l'attractivité des territoires et le maintien ou la création d'emplois.

Plus qu'une innovation technique, le Point visio-public développé par les Orange Labs est une innovation sociale contribuant à l'aménagement du territoire et à son attractivité. Le 5 octobre 2007, le PVP est reçu lauréat 1er prix de la Direction générale de la modernisation de l'État Catégorie "faciliter les démarches administratives".

Le Point visio-public, a reçu le 1er prix "Broadband Award 2007" de la Commission

Européenne. En effet, la Commission Européenne a lancé un appel à projets pour sélectionner des initiatives illustrant l'Europe numérique de demain et montrant comment le haut débit et les technologies de l'information pourraient constituer un puissant moteur de désenclavement et de développement économique et social.

Sur les 163 projets européens déposés, 51 ont été retenus dont 3 pour la France. C'est l'un de ces projets, le Point visio-public, déployé par la Région Auvergne, qui a été jugé le meilleur !

Le Haut débit pour des nouveaux services. L'évolution rapide et remarquable du déploiement du Haut Débit en France ces dernières années est la conséquence directe d'une politique ambitieuse et soutenue menée, en concertation étroite avec les collectivités territoriales, par le Groupe France Télécom.

Le succès du déploiement du Haut Débit est le résultat d'une démarche volontariste se traduisant par des investissements conséquents engagés depuis ces trois dernières années par France Télécom, pour doter le territoire national d'une couverture Haut Débit parmi les plus importantes d'Europe.



Avec près de 15 millions d'abonnés au Haut Débit en France, France Télécom est aujourd'hui le premier opérateur européen en ADSL¹.

L'objectif est désormais de donner tout son sens au déploiement de la couverture Haut et Très Haut Débit pour accompagner les collectivités territoriales dans le développement de nouveaux usages les plus pertinents et l'utilisation simple de services innovants. Ces services sont destinés aux collectivités elles-mêmes, aux citoyens et aux entreprises dans des domaines tels que l'enseignement, la santé, la présence et l'accès aux services publics.

Pour en savoir plus :

<http://www.francetelecom.com/fr/espaces/colocales/usages/Services/Point/>

Contacts presse France Télécom :

03 83 53 80 11 / 06 80 47 27 03

Marie-claude Mychno

attachée de presse Alsace Lorraine

marieclaude.mychno@orange-ftgroup.com

¹ France Télécom est opérateur historique en France et en Pologne, et opérateur alternatif au Royaume-Uni, en Espagne ou aux Pays-Bas.



II - LE PVP, COMMENT ÇA MARCHE ?



Le Point visio-public est un outil d'intermédiation qui permet de réunir des interlocuteurs dispersés géographiquement.

Il utilise le concept de Téléprésence, sur une représentation visuelle à l'échelle humaine, sur une spatialisation du son et sur un logiciel de visiophonie développé par la R&D de FT, nommé e-conf.

La solution développée repose sur la fourniture de stations d'accès aux services : station coté utilisateurs finaux (les clients usagers) et station coté offreurs de services. Elles sont interconnectées les unes avec les autres grâce à une connexion Internet Haut Débit (ADSL). Chaque station comprend le matériel nécessaire au fonctionnement des services, de la couche logicielle (e-conf) aux périphériques (imprimantes, scanner, caméras, documents...).

Les fonctionnalités principales offertes sont les suivantes :

- établissement d'entretiens (partage de l'image et du son),
- partage de documents en temps réel, soit sur un mode consultatif grâce à un écran de contrôle, ou bien grâce à des envois/réceptions de documents au moyen d'imprimantes et scanners.

L'outil peut être dédié à un seul offreur de services ou bien être mutualisé et jouer ainsi un rôle multiservices.

Des bornes interactives et pratiques. Chacune de ces bornes est dotée d'un écran haute résolution, d'un scanner, d'un fax et offre des fonctions d'impression. Elles sont de plus interconnectées entre elles via des accès hauts débits commercialisés par France Télécom. Grâce à une visiophonie intégrée, ces bornes sont capables de restituer la présence des



interlocuteurs de manière très réaliste, avec une grande qualité d'image et de son. Par leur intermédiaire, un accueil personnalisé et adapté de l'administré est donc possible. Grâce à ces outils, l'échange de documents est donc possible sans aucun déplacement. A titre d'exemple, un administré peut tout à fait signer un dossier ou obtenir une information à partir de l'une de ces bornes. En outre, nul besoin d'être féru d'informatique pour se servir de ces bornes, ces dernières étant très simples d'utilisation, le conseiller étant en charge de la plupart des manipulations.



III – LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH "Le lien des solidarités"

Au pied des collines sous-vosgiennes, à 15 kilomètres au sud de Colmar, la Communauté de Communes du Pays de Rouffach (CCPR) est située sur la fameuse route des vins d'Alsace. Créée au 1^{er} janvier 1994, la CCPR regroupe les communes de Guebenschwihr, Hattstatt, Pfaffenheim et Rouffach et œuvre pour offrir à ses quelques 7 500 habitants une meilleure qualité de vie en favorisant le développement économique, social, touristique et culturel.

Miraculeusement préservés et très soignés, les quatre villages qui composent la CCPR offrent tous les trésors que recèle l'Alsace : patrimoine exceptionnel, forte identité, paysages préservés, merveilles de bouche et de gosier. Blotti au cœur d'une plaine calme et rayonnante, dans un écrin verdoyant, le Pays de Rouffach offre un cadre de vie idyllique.

Rouffach, le bourg-centre, est une merveille quasi intacte où l'on remonte dans le temps en plongeant dans la Renaissance rhénane. C'est dans cette authenticité que Rouffach puise son caractère et son style

Lors du diagnostic de la charte intercommunale d'aménagement et de développement, il est apparu nécessaire d'améliorer l'accessibilité de la population à différents services publics et d'offrir aux habitants un espace culturel correspondant à leurs attentes. Cette charte, conclue pour la période 2007-2012 vise à faire du Pays de Rouffach un terroir de culture et de patrimoine, un pôle d'activités et d'innovations au cœur des grands enjeux alsaciens et européens du futur.

Dans cette optique, il a été décidé de mettre à disposition de la population un lieu unique offrant divers services, sous l'aspect d'une plateforme de services publics, ainsi qu'un pôle culturel comprenant une médiathèque de secteur et une salle d'animations / expositions.

Le Point visio-public (PVP) s'intègre parfaitement à ce concept qu'il concourt à enrichir.

Ainsi que l'a relevé le Président Jean-Pierre Toucas, avec la mise en place des PVP, la Communauté de Communes franchit un pas supplémentaire dans le développement de son territoire, en maintenant et en rapprochant les services des citoyens. La solution innovante du guichet à distance, fort judicieusement conçu, constitue ainsi un véritable "lien des solidarités" en levant la barrière de l'éloignement

La CPAM, l'ANPE et la Mission locale ont bien compris l'indéniable intérêt du PVP et il convient de saluer leur engagement déterminé et audacieux aux côtés de la CCPR.

L'initiative a pu aussi bénéficier du soutien financier déterminant de l'État et du Conseil Général du Haut-Rhin. Le premier a mobilisé des fonds de la dotation de développement rural, le second des aides octroyées dans le cadre de la charte précitée.

La concrétisation de ce projet constitue une nouvelle étape du partenariat entre France Télécom et le territoire du Pays de Rouffach, partenariat qui s'est exprimé déjà à diverses occasions, lors



de déploiement de l'ADSL, avec la création de l'espace multimédia, avec l'enfouissement des câbles aériens ou à travers le soutien accordé au festival Musicalta

Les élus de la CCPR sont heureux que leurs habitants puissent bénéficier de ce nouveau service.



IV – LA MISSION LOCALE HAUT RHIN-NORD

Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et les PAIO se sont développées à partir de 1982 par la volonté conjointe des communes et de l'État de coordonner localement leurs interventions au service des jeunes en quête d'un emploi pérenne. Elles constituent aujourd'hui un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes. La Mission Locale de Colmar a été créée en décembre 1992

Confortées par l'intégration de leurs missions dans le code du travail et dans leur action au sein du service public de l'emploi, les missions locales et les PAIO sont chargées de l'accompagnement des jeunes dans la perspective de leur insertion professionnelle et sociale. Elles ont notamment en charge de proposer des solutions aux jeunes sortis chaque année du système scolaire sans qualification et doivent s'appuyer pour cela sur les dispositifs mis en place par l'État, les régions, les départements et les communes, chacun en fonction des compétences définies par la loi.

La mission locale remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes: "**Aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement**".

A cet égard la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale institue un droit à l'accompagnement, pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus. En outre, les jeunes les plus éloignés de l'emploi bénéficient d'un accompagnement renforcé et personnalisé. L'État confie la mise en œuvre de cette mission de service public que constitue cet accompagnement, aux missions locales et aux PAIO. A ce titre, elles participent aux maisons de l'emploi.

En outre, les missions locales sont mobilisées par les collectivités territoriales pour la mise en œuvre des actions qu'elles développent en vue de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, dans le cadre de compétences étendues qui leur ont été assignées par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Elles favorisent la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions qu'ils conduisent. Dans ce cadre, l'action des missions locales et PAIO s'inscrit dans les préconisations des schémas régionaux de développement économique (SRDE) et des plans régionaux de développement des formations (PRDF).

A ce titre les missions locales et PAIO contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, à partir de leur travail d'analyse de la demande et des besoins des jeunes ainsi que de leur fonction d'accompagnement individualisé des parcours.

Elles peuvent mener des actions en faveur des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en lien avec les équipes des contrats de ville.

L'accueil du public est réalisé sur tous les points d'accueil de la MLHN.



D'autre part le fichier du public est relancé par les conseillers ou agent d'accueil afin de suivre la situation du jeune.

L'objectif étant bien sûr de suivre le jeune dans son parcours afin de le conduire vers son autonomie sociale et professionnelle.

Des procédures ont été mises en place afin de clarifier et faciliter le travail de chacun et aussi d'harmoniser la saisie informatique.

La mise en place du Point visio-public, permet un contact permanent avec les jeunes, sans que le conseiller soit obligé de se déplacer.



V - LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE COLMAR

La Caisse primaire d'assurance maladie de Colmar est un organisme dont les missions principales consistent à :

- affilier les assurés sociaux et à gérer leurs droits à l'Assurance Maladie ;
- à assurer le remboursement ou le versement de prestations prévues au titre de l'assurance maladie, maternité, accidents du travail / maladies professionnelles (remboursement des soins, paiement des indemnités journalières...), invalidité et décès ;
- mettre en œuvre la politique gestion du risque , et à développer une politique de prévention et de promotion de la santé (dépistage des cancers, vaccination antigrippale, etc...).

Dans le cadre de ses missions la Caisse primaire de Colmar déploie une politique d'accueil permettant d'assurer des relations de proximité avec les publics de l'Assurance Maladie (assurés, employeurs, professionnels de santé).

Le "Point visio-public" (PVP) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'entreprise de l'Assurance Maladie qui vise notamment au développement et à la diversification du bouquet de services en ligne ou en libre accès.

L'un des axes de cette stratégie consiste à diversifier les canaux de contact en investissant sur les services à distance comme les guichets automatiques, les visio guichets, Internet...

La diversification des modes de contact est un enjeu pour la Caisse car elle permet d'adapter le service aux besoins des assurés.

A cet égard, le PVP constitue une approche nouvelle de notre relation avec les assurés qui vient s'ajouter à d'autres modes de contact plus traditionnels sur l'ensemble de la circonscription: accueil physique, téléphonique...

L'enjeu de ce Point visio-public est d'assurer un contact décentralisé, de proximité pour les assurés, dans un lieu public adapté; afin notamment d'éviter aux assurés de Rouffach et des environs de se déplacer à Colmar ou à Guebwiller.

La technologie utilisée permet la mise en relation orale et visuelle ainsi que l'échange de documents grâce à un système de numérisation installé sur la borne publique située à la Maison des services de Rouffach et au niveau de la borne expert située dans les locaux du siège de la Caisse à Colmar.

Lors de la mise en œuvre du service, la Caisse primaire sera accessible via le PVP, les mardis après-midi de 14h à 16h.



VI - L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

L'ANPE est aujourd'hui reconnue comme l'acteur central du marché de l'emploi et a pour mission principale de favoriser la mise en relation entre l'offre et la demande :

- En proposant un panel de services aux entreprises qui recrutent

L'ANPE a développé une gamme complète de services pour faciliter les démarches de recrutement des entreprises : conseil au recrutement, recherche et sélection de candidats, diffusion des offres et accès 24h/24h aux services à distance sur ANPE.FR

- En accompagnant les demandeurs à retrouver une activité sur le marché du travail

Depuis janvier 2006, dans le cadre du suivi mensuel personnalisé, les demandeurs d'emploi sont reçus une fois par mois par leur conseiller référent qui les aide à élaborer un projet personnalisé d'accès à l'emploi. Il s'agit d'un programme d'actions adaptées en fonction de la situation du demandeur d'emploi dont l'objectif est de proposer le parcours permettant un retour à l'emploi le plus rapide.

Le Point visio-public permet aux conseillers de l'agence de fixer le rendez-vous mensuel des demandeurs d'emploi de la communauté de communes, dans les locaux de la maison de service de Rouffach, qui leur est plus facilement accessible.

En effet, les différentes communes de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach sont distantes de l'agence de Guebwiller d'une quinzaine de kilomètres en moyenne.

Les voies d'accès routières sont bonnes, mais les transports en commun ne sont pas fréquents, et la mensualisation des contacts avec les demandeurs d'emploi a réellement compliqué la situation.

Grâce au Point Visio-Public, l'entretien peut avoir lieu avec le conseiller référent et l'image grandeur nature ainsi que la discussion en temps réel à travers le point visio-public, permet d'actualiser le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE), dans les mêmes conditions que lors d'un entretien physique.

L'échange de documents numériques facilite la contractualisation des actions prévues et complète la gamme de services à distance déjà proposée par l'ANPE.



VII - A PROPOS DE FRANCE TÉLÉCOM

France Télécom, un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, sert plus de 167 millions de clients sur les cinq continents au 30 septembre 2007, dont les deux tiers sous la marque Orange. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 51,7 milliards d'euros en 2006 et de 39,4 milliards d'euros sur les 9 premiers mois de 2007. Au 30 septembre 2007, le groupe comptait 106,9 millions de clients du mobile et 11,4 millions de clients ADSL. Lancé en juin 2005, le programme NExT (Nouvelle Expérience des Télécommunications) permet au Groupe de poursuivre sa transformation d'opérateur intégré afin de faire de France Télécom l'opérateur de référence des nouveaux services de télécommunications en Europe. En 2006, Orange est ainsi devenue la marque unique du Groupe pour l'Internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe est présent. Dans le même temps, Orange Business Services est devenue la marque des services offerts aux entreprises dans le monde. France Télécom est le troisième opérateur mobile et le premier fournisseur d'accès Internet ADSL en Europe et parmi les leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales.

France Télécom (NYSE:FTE) est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris et sur le New York Stock Exchange.

Pour plus d'informations : www.orange.com, www.francetelecom.com, www.orange-business.com